

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 13 février 2014 à 9 h30
« Emploi des seniors et trajectoires de fin de carrière »

Document N°4
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Le travail à temps partiel – (fiche 10 – Les jeunes et les seniors
à temps partiel dans les entreprises)**

Mathilde Pak, DARES, Synthèse stat', juin 2013, n°4

X – LES JEUNES ET LES SENIORS À TEMPS PARTIEL DANS LES ENTREPRISES

Cette partie décrit la situation des jeunes et seniors au regard du temps partiel, hors fonction publique. À la différence des autres parties, les jeunes en apprentissage ou en contrat en alternance sont ici pris en compte.

En 2011, 21 % des salariés de moins de 25 ans et 27 % des salariés de 55 ans et plus du secteur privé ont déclaré travailler à temps partiel (y compris contrats en alternance), contre 18 % pour l'ensemble des salariés (tableau 10.1).

Tableau 10.1 • Le temps partiel selon l'âge et le sexe (hors fonction publique)

En %

	Taux de temps partiel		
	Total	Jeunes	Seniors
Hommes	6,2	12,4	12,8
Femmes	32,1	33,0	41,7
Ensemble.....	18,2	21,2	27,2

Lecture : 6,2 % des hommes, 12,4 % des hommes de moins de 25 ans et 12,8 % des hommes 55 ans ou plus travaillent à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus, hors fonction publique ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2011 ; calculs Dares.

Chez les hommes, le temps partiel est plus fréquent pour les jeunes et les seniors que pour les autres classes d'âge : 12 % (dont 2 % en contrats en alternance) et 13 % respectivement, contre 6 % pour l'ensemble des hommes. Chez les femmes, seules les seniors se distinguent par une fréquence supérieure du temps partiel (42 % contre 33 % pour les jeunes et 32 % pour l'ensemble des femmes).

1 • Le temps partiel « subi » concerne davantage les jeunes et moins les seniors

Les raisons qui motivent le travail à temps partiel varient fortement selon l'âge. Dans les entreprises du secteur privé, 1 salarié à temps partiel sur 3 déclare l'être faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein. Cette forme de temps partiel « subi » concerne davantage les jeunes que les seniors : 46 % des jeunes contre 26 % des seniors (tableau 10.2).

Tableau 10.2 • Les raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés selon leur âge (hors fonction publique)

En %

	Jeunes	Seniors	Ensemble
N'a pas trouvé d'emploi à temps plein (temps partiel « subi»).....	45,8	25,8	33,4
Autres raisons (temps partiel « choisi»).....	54,2	74,2	66,6
Autre activité professionnelle, études ou formation	39,7	4,0	9,7
Santé	0,6	13,0	6,8
Enfants, famille	2,6	5,7	26,5
Temps libre ou travaux domestiques	4,5	31,7	14,8
Autre raison	6,8	19,8	8,9
Total	100,0	100,0	100,0

Lecture : 45,8 % des jeunes à temps partiel déclarent principalement l'être faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein.

Champ : ensemble des salariés à temps partiel, âgés de 15 ans ou plus, hors fonction publique ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2011 ; calculs Dares.

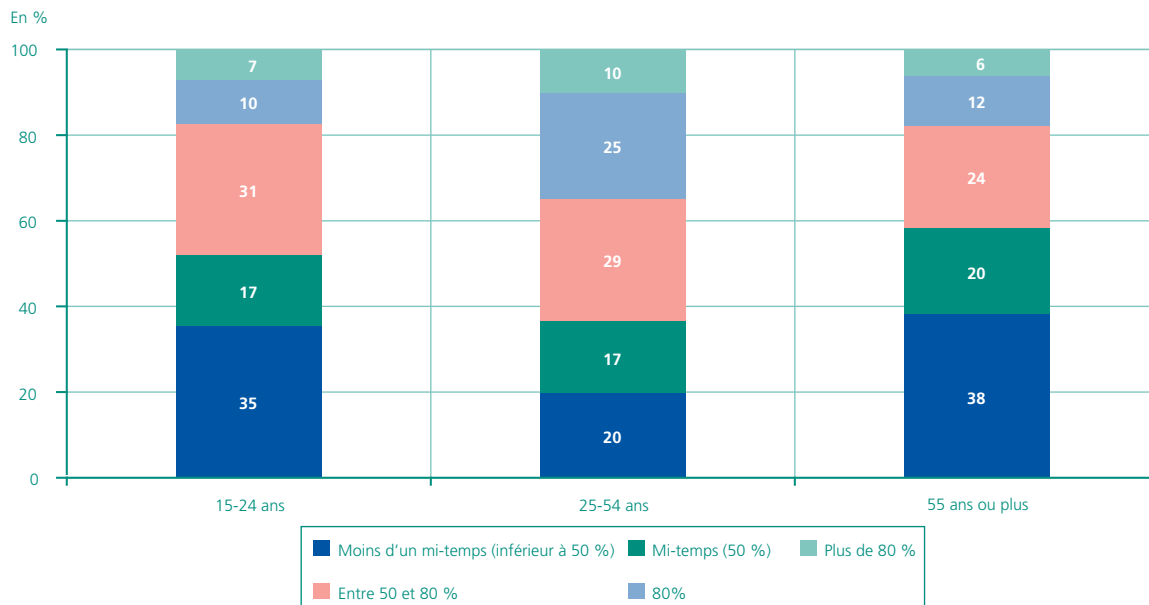
Lorsque le temps partiel est « choisi » chez les jeunes, il l'est principalement pour exercer une autre activité ou pour suivre des études ou une formation : 40 % des jeunes à temps partiel le sont principalement pour cette raison. Parmi ces 40 % de jeunes à temps partiel, 9 % déclarent être en contrat en alternance.

Les seniors à temps partiel « choisi » déclarent travailler à temps partiel principalement pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques (32 % des seniors à temps partiel), ou pour raison de santé (13 %). Ces raisons sont deux fois plus fréquentes que pour l'ensemble de la population salariée à temps partiel (respectivement 15 % et 7 %).

2 • Le temps partiel est plus souvent de courte durée pour les jeunes et les seniors

Plus de la moitié des jeunes et des seniors à temps partiel ont des quotités de temps partiel inférieures à un mi-temps (52 % et 58 % respectivement, contre 37 % pour les 25-54 ans). À l'inverse, 17 % des jeunes et 18 % des seniors à temps partiel ont une quotité de temps partiel supérieure ou égale à 80 % contre 35 % pour les 25-54 ans (graphique 10.1).

Graphique 10.1 • Quotité du temps partiel selon l'âge des salariés à temps partiel (hors fonction publique)



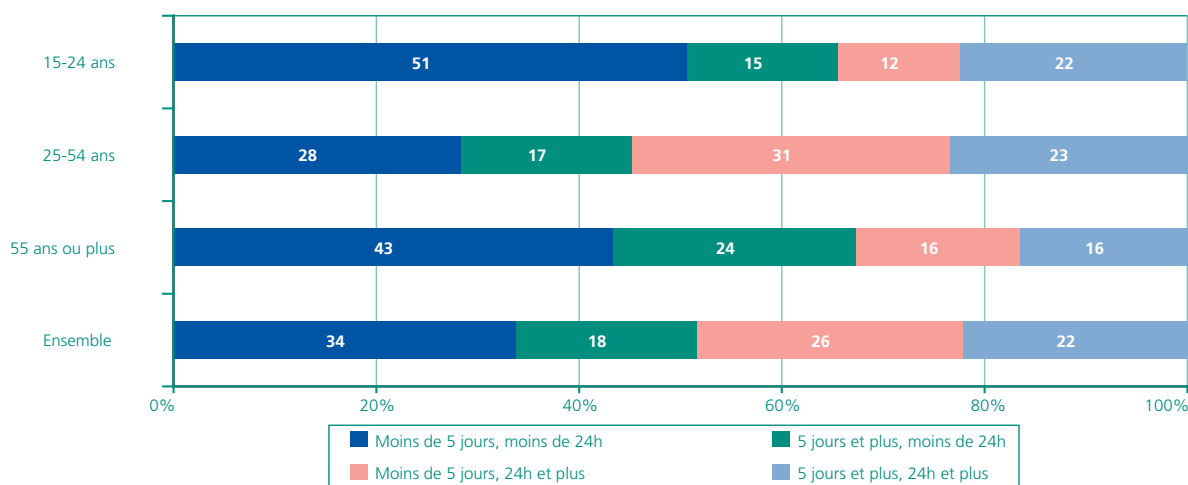
Lecture : 7 % des salariés à temps partiel de moins de 25 ans ont une quotité strictement supérieure à 80 %.

Champ : ensemble des salariés à temps partiel, âgés de 15 ans ou plus (au 31 décembre), hors fonction publique ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2011 ; calculs Dares.

Deux tiers des jeunes et des seniors à temps partiel travaillent moins de 24 heures par semaine, contre 45 % pour la classe d'âge intermédiaire. Les jeunes à temps partiels courts (moins de 24 heures par semaine) travaillent plus fréquemment que les autres classes d'âge moins de 5 jours par semaine : plus de la moitié d'entre eux, contre 28 % pour les 25-54 ans et 43 % pour les seniors (graphique 10.2). Il s'agit notamment de jeunes qui exercent un temps partiel pour pouvoir exercer une autre activité ou pour suivre des études ou une formation.

Graphique 10.2 • Modalités d'organisation hebdomadaire du temps partiel selon l'âge (hors fonction publique)



Lecture : 51 % des salariés à temps partiel de moins de 25 ans travaillent moins de 5 jours et moins de 24h par semaine.

Champ : ensemble des salariés à temps partiel, âgés de 15 ans ou plus (au 31 décembre), hors fonction publique ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2011 ; calculs Dares.

3 • Parmi les contrats précaires, le temps partiel est moins répandu chez les jeunes

Le CDI est la forme d'emploi prédominante parmi les salariés seniors, à temps complet (96 %, tableau 10.3) comme à temps partiel (87 %). Il est en revanche minoritaire chez les jeunes salariés, qu'ils soient à temps complet (48 %) ou à temps partiel (49 %).

Le taux de temps partiel des salariés en CDI est plus élevé chez les jeunes et les seniors : 21 % pour les jeunes et 25 % pour les seniors, contre 17 % pour l'ensemble des CDI.

En revanche, le taux de temps partiel des salariés en CDD ou intérim ou en contrats aidés est plus faible chez les jeunes : respectivement 19 % et 36 % contre 23 % et 49 % toutes catégories d'âge confondues. Pour les seniors, ces formes d'emploi précaires sont peu fréquentes mais lorsqu'elles se présentent, elles sont majoritairement associées à du temps partiel : 51 % des seniors en CDD ou intérim et 61 % des seniors en contrat aidé sont à temps partiel.

Tableau 10.3 • Le temps partiel selon l'âge et le type de contrat (hors fonction publique)

En %

	Taux de temps partiel			Part chez les jeunes :		Part chez les seniors :	
	Total	Jeunes	Seniors	à temps complet	à temps partiel	à temps complet	à temps partiel
CDI.....	16,7	21,0	24,8	47,8	48,8	95,7	86,7
CDD, intérim.....	23,5	19,0	51,4	48,9	43,9	3,9	11,2
Contrats aidés.....	49,4	36,4	60,9	3,3	7,3	0,5	2,1
Ensemble.....	18,2	21,2	27,2	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 16,7 % des CDI, 21,0 % des CDI de moins de 25 ans et 24,8 % des CDI de 55 ans ou plus travaillent à temps partiel ; 47,8 % des jeunes à temps complet et 48,8 % des jeunes à temps partiel travaillent en CDI.

Champ : ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus, hors fonction publique ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2011 ; calculs Dares.

4 • Dans le tertiaire, 27 % des jeunes et 34 % des seniors travaillent à temps partiel

Dans le tertiaire, le temps partiel concerne 27 % des emplois salariés des jeunes, contre 21 % tous secteurs confondus (tableau 10.4). Les activités les plus utilisatrices d'emploi à temps partiel pour les jeunes sont l'hébergement et la restauration, les autres activités de services (arts, spectacles et activités créatives, activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique...), l'éducation-santé-action sociale et le commerce.

Tableau 10.4 • Le travail à temps partiel selon l'âge et le secteur d'activité (hors fonction publique)

En %

	Taux de temps partiel			Proportion parmi les salariés à temps complet :		Proportion parmi les salariés à temps partiel :	
	Total	Jeunes	Seniors	de jeunes	de seniors	de jeunes	de seniors
Agriculture, sylviculture, pêche ...	21,2	16,9	32,0	16,5	10,8	12,5	18,8
Industrie.....	6,4	5,4	8,8	7,2	11,8	6,0	16,5
Industrie manufacturière.....	6,3	5,6	8,7	7,3	12,2	6,4	17,4
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution ...	7,8	3,9	9,1	6,5	8,6	3,1	10,2
Construction.....	4,6	3,5	10,7	15,6	9,2	11,9	22,9
Tertiaire.....	22,8	26,7	33,7	10,7	10,0	13,3	17,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.....	17,3	26,1	21,6	13,3	8,1	22,4	10,6
Transports et entreposage.....	9,0	7,3	18,2	6,6	8,7	5,2	19,5
Hébergement et restauration.....	29,5	45,3	30,6	19,3	6,8	38,2	7,2
Information et communication.....	10,1	10,6	15,7	6,6	7,2	6,9	11,9
Activités financières et d'assurance.....	12,6	7,1	13,7	6,8	13,9	3,6	15,2
Activités immobilières.....	16,4	18,4	21,8	6,2	17,1	7,1	24,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien..	17,5	15,7	33,0	14,4	7,0	12,6	16,3
Enseignement, santé humaine, action sociale.....	31,7	37,8	36,8	5,2	15,4	6,8	19,3
Autres activités de services.....	48,0	39,7	64,7	13,4	11,8	9,5	23,4
Ensemble.....	18,2	21,2	27,2	10,5	10,3	12,7	17,3

Lecture : 22,8 % des salariés du tertiaire, 26,7 % des salariés du tertiaire de moins de 25 ans et 33,7 % des salariés du tertiaire de 55 ans ou plus travaillent à temps partiel ; dans le tertiaire, 10,7 % des salariés à temps complet ont moins de 25 ans et 10,0 % ont 55 ans ou plus.

Champ : ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus, hors fonction publique ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2011 ; calculs Dares.

Pour les seniors, les secteurs où le recours au temps partiel est le plus élevé sont les autres activités de services, l'éducation-santé-action sociale, les activités scientifiques et techniques (activités de nettoyage...), et l'agriculture.

Certains secteurs présentent une pyramide des âges plus vieillissante que la moyenne. C'est le cas de l'industrie, des transports, des activités financières et d'assurance, des activités immobilières et de l'éducation-santé-action sociale. Les seniors tendent alors à être sur représentés parmi les salariés à temps partiel par rapport aux temps complets. Ils représentent, par exemple, dans les transports, 19 % des salariés à temps partiel contre 9 % des temps complets. Certains de ces secteurs sont peu utilisateurs de temps partiel (industrie, construction, transports). Dans ces secteurs, où l'intensité ou la pénibilité du travail peut être forte, le temps partiel peut favoriser le maintien dans l'emploi des seniors. À l'inverse, dans des secteurs à la population salariée plus jeune, à fort recours au temps partiel, comme le commerce, l'hébergement et la restauration, le temps partiel tend à être moins répandu parmi les seniors, alors que les jeunes y sont sur-représentés.